

rôme d'être présent à la prochaine assemblée de la Commission.

3.—Soumis et lu un rapport de l'assistant-surintendant, relativement au transfèrement demandé par les contre-maîtres Collin et Rouleau.

Déposé sur le bureau.

4.—Soumis et lu un rapport du contremaître Collin, déclarant qu'il a suspendu M. Cyrille Guernon pour s'être absenté de son ouvrage avec son cheval et sa voiture, entre 11 heures a.m. et 6.20 heures p.m. jeudi, le 6 du courant.

Sur proposition de M l'échevin Duquette, il est

Résolu: De réinstaller M. Cyrille Guernon dans ses fonctions.

5.—Soumis et lu un rapport du surintendant demandant que soient crédités à l'Incinération les montants suivants réalisés par certaines ventes à l'enchère, privilège, fumier, fer de rebut, formant une somme de \$1,327.17.

Sur proposition de M. l'échevin Gallery, il est

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil, à l'effet d'obtenir lesdits montants.

6.—Soumise et lue une lettre de M. Joseph Héroux, demandant d'être indemnisé pour le temps qu'il a perdu pour cause de maladie.

Résolu: De lui payer la moitié de son salaire durant le temps qu'il a perdu.

7.—Soumis et lu un rapport du surintendant, suggérant de présenter au Conseil un rapport à l'effet d'opérer certains virements, comme suit:

A prendre de l'item "Poinçonneurs"	\$ 26.42
A prendre de l'item "Hommes d'écurie"	34.47
A prendre de l'item "Boutique"	286.40
A prendre de l'item "Nettoyage des ruelles"	795.48

et d'appliquer cette somme à "Journaliers de l'enlèvement" Prendre aussi sur l'item "Enlèvement des déchets des marchés" \$224.85 et appliquer ce montant à "Journaliers de l'incinérateur."

Résolu: De prendre ce rapport en considération à la prochaine assemblée.

8.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: De placer les employés surnuméraires suivants sur la liste des employés réguliers pour les récompenser de leur assiduité au travail: Hormisdas Noël, Israël Coutu, Joseph Boyer, Hubert Bernard, Pierre Laporte, Nestor Blais, Honoré Allard, Julien Giroux, Henri Bonin et Joseph Forest.

Adjournement.

J.-A. LEMAY,

Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 10 décembre

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Bumbray, Turner, Martin, Séguin, Ward et Guay.

1.—La Commission prend de nouveau en considération la soumission de MM. Brouillet & Lessard, entrepreneurs de la construction d'abris en acier devant être érigés sur les plates-formes de la Place LeRoyer.

A la demande de M. le président, M. C. de B. Leprohon, assistant-inspecteur de la Ville, se présente devant la Commission et soumet un plan d'abris d'un différent modèle, lequel est étudié et laissé sur la table.

Vu le montant élevé demandé dans la soumission desdits MM. Brouillet & Lessard (\$12,700), M. le président produit une opinion des avocats de la Ville sur la question de savoir si cette Commission peut abroger la résolution, adoptée le 22 novembre dernier, adjugeant ce contrat. Les avocats déclarent que cette Commission a le droit d'annuler, par voie de reprise en considération, la résolution en question, et que la Ville n'est pas liée par les actes de ses Commissions tant que ces actes n'ont pas été ratifiés par le Conseil.

Alors M. l'échevin Ward

Propose: Que soit reprise en considération la résolution adoptée le 22 novembre dernier et adjugeant à MM. Brouillet & Lessard le contrat pour la construction d'abris en acier sur les plates-formes de la Place LeRoyer.

viting Mr. Jérôme to attend the next meeting of the Committee.

3.—Submitted and read a report from the asst. superintendent concerning the transfer applied for by foremen Collin and Rouleau.

Laid on the table.

4.—Submitted and read a report from foreman Collin, stating he had suspended Mr. Cyrille Guernon for quitting work with his horse and cart, between 11 o'clock a.m. and 6.20 p.m., Thursday, the 6th instant.

On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That Mr. Cyrille Guernon be reinstated.

5.—Submitted and read a report from the superintendent asking that the following sums, realized from, viz: certain auction sales, privileges, manure, scrap iron, etc., amounting to a sum of \$1,327.17 be credited to the Incineration department.

On motion of Ald. Gallery, it was

Resolved: That a report be made to Council to obtain said amount.

6.—Submitted and read a letter from Mr. Joseph Héroux asking an indemnity for time lost on account of illness.

Resolved: That he be paid half of his salary for the time lost.

7.—Submitted and read a report from the superintendent, suggesting that a report be made to Council asking to vary the following appropriations:

Take from item "Punchers"	\$ 26.42
Take from item "Stablemen"	34.47
Take from item "Shop"	286.40
Take from item "Lane cleaning"	795.48

and apply said sum to "Laborer's wages for removal of garbage."

Take also from item "Removal of market refuse" \$224.85 and apply said amount to "Laborers' wages at the Incinerator."

Resolved: That the consideration of said report be deferred till next meeting.

8.—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: To inscribe the following temporary employes on the list of regular employes, as a reward for their punctual attendance at work: Hormisdas Noël, Israël Coutu, Joseph Boyer, Hubert Bernard, Pierre Laporte, Nestor Blais, Honoré Allard, Julien Giroux, Henri Bonin, Jos. Forest.

Adjourned.

J. A. LEMAY,

Secretary

MARKET COMMITTEE

Report of Meeting held the 10th of December.

Present: Ald. Lévy, chairman, Bumbray, Turner, Martin, Séguin, Ward and Guay.

1.—The Committee reconsidered Messrs. Brouillet & Lessard's tender for the building of steel shelters over the platforms of LeRoyer Place.

At the request of the chairman, Mr. C. de B. Leprohon, Asst. City Surveyor, appeared before the Committee and submitted a plan of a different form, which was considered and laid on the table.

Whereas the amount offered by Messrs. Brouillet & Lessard's tender (\$12,700) was a high price, the chairman submitted the City Attorney's opinion as to whether this Committee could repeal the resolution adopted the 22nd November last, granting said contract. The attorneys informed the Committee that they had the right, by reconsidering the resolution in question, to repeal same, and that the City was not bound by the acts of its Committees inasmuch as said acts had not been ratified by Council.

Ald. Ward, thereupon

Moved: That the resolution adopted the 22nd November last, granting Messrs. Brouillet & Lessard, the contract